Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSÉQUENCES DE LA PAUVRETÉ DANS LE CANTON

Vaud dans le train de la recherche nationale

Répondant à une motion du député Martial Gottraux sur les conséquences de la pauvreté dans le canton, le Conseil d'Etat a présenté un rapport énumérant les conséquences directes et dérivées de ce fléau. Le rapport met également en évidence les lacunes d'information sur ce thème et propose différents moyens de les palier. En participant à une recherche du Fonds national qui livrera ses premiers résultats fin 1999, en invitant les instituts de recherches à orienter leurs travaux vers les champs inexplorés, et en mandatant le futur Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour extraire des chiffres dont il dispose des indications plus précises sur la question.

Il est aujourd'hui pratiquement impossible de mesurer les conséquences financières de la pauvreté en terre vaudoise. A titre indicatif, la statistique 1996 des coûts et du financement de l'aide sociale publique chiffre à 628 millions de francs le montant des seules aides individuelles attribuées sous conditions de ressources (ASV, PC, bourses d'études, aides à l'hébergement, etc.). Ce montant ne tient pourtant pas compte des subventions, ni des frais de fonctionnement des services sociaux, tant privés que publics, services qui dispensent également des aides en nature sous forme de conseil, de soutien psychologique ou autres. Les coûts indirects par ailleurs ne sont pas uniquement causés par des facteurs liés à la pauvreté. L'alcoolisme, la maltraitance, les maladies chroniques ou la délinquance, par exemple, sont autant de domaines où la pauvreté constitue un facteur explicatif parmi d'autres, sans qu'il soit toujours possible d'en déterminer le poids.

A la lecture du rapport présenté par Philippe Biéler, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances (DPSA), on apprend que la pauvreté a des conséquences dans des domaines multiples : logement, biens de consommation, santé, vie sociale, formation ou encore travail. Si l'on imagine facilement la dégradation de l'état de santé d'un ménage touché par la pauvreté (recours tardif et accru aux soins, allongement de la durée des soins, maladies chroniques, etc.), il est moins évident de se représenter, par exemple, l'impact de la pauvreté sur la vie

sociale (stress social, alcoolisme, délinquance, etc.).

Par ailleurs, le rapport montre qu'il est difficile d'avoir une vision synthétique des conséquences de la pauvreté, les données provenant le plus souvent d'études ponctuelles et étant très hétérogènes. Les statistiques établies par différents services de l'Etat ou par d'autres organismes ne permettent que rarement de mesurer et suivre l'évolution du phénomène, la plupart d'entre elles ne fournissant pas d'indication sur les revenus des personnes recensées. Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Etat a décidé que le canton participerait au projet de recherche " Observation à long terme " dans le cadre du programme de recherche " Demain la Suisse " du Fonds national, en vue de procéder à une enquête périodique auprès d'un panel de ménages vaudois. Le coût d'une telle enquête sera de 50'000 à 70'000 francs. Le rapport permettra également d'adresser aux organismes susceptibles de mener de tels travaux, un catalogue des domaines où les informations sur les conséquences de la pauvreté font particulièrement défaut, afin de les inciter à orienter leurs recherches dans ce sens. Enfin, le futur DSAS est mandaté pour exploiter les données administratives dont il dispose en vue de mieux cerner les conséquences financières de la pauvreté.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 avril 1998

Philippe Biéler, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, 021-316 50 01